

4 / COHÉSION - JEUNES

Accompagnement à la création d'activités

OB
JEC
TIF

Accompagner les jeunes
dans l'entrepreneuriat
et la création d'activités

Description de la mesure

A partir de 2021, 15 000 jeunes demandeurs d'emploi seront accompagnés chaque année par les réseaux spécialisés pour devenir travailleurs indépendants. Un appel à projets lancé au 4^e trimestre 2020 sélectionnera les opérateurs de la mesure à partir de 2021.

L'État prend en charge 50 % du coût estimé d'un accompagnement, soit 1 000 € sur un an. Les réseaux sélectionnés chercheront les sources de financements complémentaires (collectivités, Fonds Social Européen, fonds de la formation, autofinancement...).

Cette mesure complètera le déploiement du programme « entrepreneuriat pour tous » 2019-2022 porté par Bpifrance et financé par le plan d'investissement dans les compétences (15 M € sur la période) visant à soutenir les structures d'aide à la création d'activité des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Parallèlement, l'État verse une subvention de 10 000 € pour 2 500 jeunes non diplômés âgés de 18 à 25 ans sans emploi, ni en études, ni en formation et souhaitant créer leur entreprise. Un accompagnement sera mis en place.



Pilote : État



Partenaires : réseaux spécialisés dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activité



Financement national :

- 15 000 jeunes créateurs en insertion : 15 M €
- 2 500 jeunes non diplômés sans emploi, ni en études, ni en formation : 25 M €



Calendrier :

- Sélection des opérateurs par appel à projets lancé au 4^e trimestre 2020
- Mise en œuvre de la mesure : 2021



Démarches

En attente du lancement de l'appel à projets.

INFORMATIONS

- Informations : oc.pole3e@direccte.gouv.fr - www.occitanie.direccte.gouv.fr
- Sur le site mission locale : unml.info/accueil.html